

VILLEFRANCHE DE CONFLENT - Commune
PYRENEES-ORIENTALES
ARRETÉ DU MAIRE :DM_019_2026
ALVES FERNANDES - Résiliation bail au 31/08/2026

Le Maire de Villefranche de Conflent

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 relative à la délégation consentie en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment la décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans;

Vu la décision du Maire DM_005_2024 du 27/03/2024 autorisant l'établissement d'un bail meublé à compter du 01/04/2024

VU le bail meublé du 29/03/2024

Vu la demande en date du 22/05/2026 de Madame ALVES FERNANDES Cécile de résiliation du bail Vu l'état des lieux de sortie en date du 22/08/2026

Décide :

ARTICLE 1: La résiliation sera effective au 31/08/2026. Le dépôt de garantie d'un montant de 510 euros sera remboursé.

ARTICLE 5 : Le Maire et le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 31 août 2026

Le Maire

Gilles ROBERT



Date de transmission de l'acte: 31/08/2026

Date de reception de l'AR: 31/08/2026

066-216602235-DM_019_2026-AU

A G E D I